



Thème	Territoire	Fiche-be	onne pratique
Biodiversité	Pays de Bourges	Référence : B_01_18	Date : avril 2011



« Plantons le Décor »



Ressources, territoires, habitats et logement Énergie et climat Développement durable Prévention des risques Infrastructures, transports et mer





Historique/Contexte	Élaboration du Contrat Vert du Pays de Bourges en 1999. Plusieurs objectifs de lutte en découlent : - l'expansion de la Champagne Berrichonne au détriment des paysages de vallées et de bocage, - la simplification et la banalisation de la Champagne Berrichonne, - la mauvaise intégration de l'urbanisation dans le paysage, - une banalisation et une dégradation des entrées de villes et villages.
Calendrier	Lancement de l'opération « Plantons le Décor » dans le cadre des Contrats Régionaux avec le Pays de Bourges 2001-2004 et 2008-2012.
Territoire	Le Pays de Bourges soit 63 communes réparties dans la Communauté d'Agglomération « Bourges Plus » et les Communautés de Communes « Terres Vives », « Septaine », « Rampennes », « FerCher — Pays Florentais », « Terroirs d'Angillon » ainsi que Mehun-sur-Yèvre, Allouis et Saugy.
Maître d'ouvrage	Le Pays de Bourges apporte des conseils techniques, réalise des schémas de plantation, assure les commandes et les livraisons ainsi que toute la partie administrative.
Maître d'œuvre	Tout propriétaire ou locataire (avec l'accord du propriétaire) d'un espace où des plantations sont possibles (collectivités, particuliers, agriculteurs, associations, entreprises etc.)
Objectifs	Favoriser la plantation d'espèces locales adaptées à nos sols et conditions climatiques pour valoriser nos paysages, soutenir la biodiversité, lutter contre les phénomènes d'érosion et de pollution, développer des corridors écologiques favorables à la flore et à la faune locale etc.
Travaux	Le Pays de Bourges subventionne à 50% l'achat de plants et de fournitures pour la plantation de haies (minimum 50ml en zones urbanisées et 100ml en zones agricoles et naturelles), de bosquets (minimum 30m² et maximum 1ha) et d'alignements d'arbres (10 arbres minimum) composées d'essences végétales champêtres. La subvention peut être portée à 80% pour tous projets de haies de 300 ml minimum et plantées par une association/entreprise d'insertion.
Difficultés	Sensibiliser le monde agricole.
Sensibilisation	Campagne de presse, relation avec les élus, affichage, flyers.
Coût de l'opération	En 2011, planter une haie de 100ml suivant le cahier des charges du Pays de Bourges revient à environ 300€ (100ml de paillage biodégradable prépercé, 200 jeunes plants en racines nues, 200 collerettes biodégradables), soit environ 150€ à la charge du





	planteur.
Financeurs	Le Conseil Régional du Centre et le Conseil Général du Cher au travers des contrats passés avec le Pays de Bourges.
Finalités du développement durable	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
Évaluation	Depuis 2001 (16 campagnes de plantation), 96km de haies, 9,5km d'alignements d'arbres et 8ha de bosquets ont été plantés, soit environ 261 000 végétaux mis en terre et 630 porteurs de projet aidés.
Singularité	1 ^{er} Pays du Cher a lancé un programme de ce type. Un projet parallèle est en réflexion, qui s'intitule « Ferme-Abeille-Biodiversité » et qui vise à améliorer la biodiversité des campagnes pour la survie de l'abeille et des pollinisateurs en général (contrat entre agriculteurs et apiculteurs pour améliorer la valeur mellifère et pollinifère de différents aménagements : haies, jachères, semis intercultures).
Contact	Claire SCHNEIDER, Chargée de missions – Pays de Bourges 02 48 26 82 51/plantons-le-decor@wanadoo.fr

Rédacteurs	Correspondant Aménagement Durable pour l'Indre le Cher
	Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable – DREAL
	Centre / Patrick AYMARD / Tél : 02 54 53 21 35
	Correspondant Développement Durable au SIDD – DDT 18
	Etienne ZAWISLAK / Tél : 02 34 34 62 48





Thème	Territoire	Fiche-boni	ne pratique
Biodiversité	8 communes du bord du Cher	Référence : 41_B _04	Date: mars 2010

Opération zéro pesticide sur les bords du Cher (41)

Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages

Énergie et climat Développement durable Prévention des risques Infrastructures, transports et mer Ressources, territoires, habitats et logemen





Historique/Contexte	« Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » est une opération lancée par Loiret Nature Environnement (LNE) en 2005 dans le Loiret, reprise en 2009 par l'association Sologne Nature Environnement. Elle propose un accompagnement technique et sur le plan de la communication aux communes de Sologne qui souhaitent supprimer à terme leur utilisation de pesticide pour l'entretien de la voirie et des espaces verts.
Calendrier	-23/02/1/2010 : signature groupée de la Charte d'engagement écocitoyen par 8 communes du Pays de la Vallée du Cher et du RomorantinaisAccompagnement prévu sur 2 ans (2010-2011)
Territoire	Châtres-sur-Cher, Langon, Noyers-sur-Cher, Mennetou-sur-Cher, Gièvres, Selles-sur-Cher, Villefranche-sur-Cher et La Chapelle-Montmartin, adhérente au pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais
Maître d'ouvrage	Communes
Maître d'oeuvre	Sologne Nature Environnement (SNE) et la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) de la région Centre
Objectifs	-Supprimer progressivement l'utilisation des pesticides pour l'entretien de la voirie et des espaces verts en recourant à des techniques alternatives -Sensibiliser la population et communiquer sur la démarche de la commune au moyen d'animations et d'outils de sensibilisation
Contenu	-Formation des agents communaux aux techniques alternatives : méthodes préventives (paillage, balayage, plantes couvre-sol) et curatives (désherbage mécanique et thermique) -Mise en place d'un plan de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires
Difficultés	Faire accepter la présence d'herbes spontanées dans la commune







Sensibilisation	Les actions de sensibilisation et de communication réalisées par Sologne Nature Environnement ont pour but d'expliquer et de valoriser la démarche entreprise par la commune. Il s'agit notamment d'améliorer l'acceptation des herbes spontanées, qui ont une plus grande place dans une commune « Zéro pesticide ». Ces actions seront déclinées de la façon suivante : -sensibilisation des élus et personnels concernés par la démarche -animations scolaires et grand public -conférences-débat sur le thème des pesticides -sorties à la découverte des herbes folles -articles pour le bulletin municipal et la presse -participation à la vie locale (marchés bio, comités de quartier)
Coût de l'opération	Coût moyen de 8000€ par commune sur 2 ans pour l'accompagnement technique et communication.
Financeurs	- partenaires SNE et la FREDON Centre prennent en charge 20% -l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne soutient le projet à hauteur de 30%, -chaque commune ne prend en charge que 50% du coût réel de l'opération.
Dispositif-cadre	DCE / Plan Ecophyto 2018
Politiques publiques de référence	2010, Année de la biodiversité
Évaluation	Adhésion des habitants à la démarche Participation aux actions de sensibilisation (animations, conférences) Suivi de la biodiversité sur la zone pilote
Singularité	Association de communes volontaires qui permet de minimiser les coûts induits par le programme et de mutualiser les outils et les formations techniques
Contacts	Lorraine BOURGET, Sologne Nature Environnement Référents Zéro pesticide de chaque commune

Rédacteur	Correspondant Aménagement Durable pour l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher -
	Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre –
	Tél: 02 47 70 81 50





Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Déchets	Saint-Amandois (CHER)	Référence : D_01_18	Date : avril 2011

Redevance dans le Saint-Amandois



Ressources, territoires, habitats et logement Énergie et climat Développement durable Prévention des risques Infrastructures, transports et mer





Historiano/Contoxto	
Historique/Contexte	L'impact de l'homme sur la nature n'est plus à prouver. Par un mode de tri responsable, l'individu peut, à son échelle réduire "son emprunte écologique" c'est à dire la trace qu'il imprime sur la planète.
	Constatant que chaque habitant a jeté en 2005, 371 kg/hab/an d'OMA (Déchets d'emballages + verre + Ordures ménagères Résiduelles), le SIRTOM a souhaité :
	- Favoriser la réduction des déchets, la diminution des quantités de déchets confiées aux collectivités et l'utilisation optimale des filières de valorisation des déchets ménagers (augmentation des quantités de déchets dirigées vers le recyclage et le compostage).
	- Maîtriser la hausse des coûts du service public déchets et en améliorer la transparence.
Calendrier	Début de l'application : le 1 janvier 2010
Territoire	Le périmètre du Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Saint-Amandois (SMIRTOM), couvre :
	- 8 communes,
	- 10 Communautés de communes,
	Pour un total de 99 communes correspondant à une population de
	61 000 habitants, soit une densité de 27hab/km2.
Maître d'ouvrage	Par arrêté préfectoral du 5 novembre 2001, le syndicat se transformait et devenait le Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Saint-Amandois (SMIRTOM).
Partenaires	-collecteur : Société SITA centre Ouest, Agence Berry Limousin -Gestionnaire : Plastic Omnium
Objectifs	- Diminuer les tonnages des ordures ménagères résiduelles (OMR) pour maîtriser l'augmentation prévue (8,2 € à 40 € la tonne) de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP),
	- Garder une TVA à taux réduit,
	- Optimiser la collecte,
	- Répondre aux objectifs du Grenelle de l'environnement sur le
	recyclage





	Protéger la planète et l'avenir de nos enfants.
Travaux	2,5 M€ TTC en 2009 pour : enquête, achat et mise en place des bacs, puces, équipement informatique des bennes, expertise et communication.
Difficultés	 Implication en moyens humains importante, Opérations techniques financières compliquées (régime dérogatoire, 6 trésoreries différentes), Affichage visible du coût des déchets : facture spécifique pour chacun des propriétaires du montant de la redevance. Enfin le régime dérogatoire impactant le coefficient
	d'intégration fiscale (CIF), peut être un frein financier.
Sensibilisation	 Étude de faisabilité en 2006, Campagne d'information en 2007, Information aux élus en 2008 , Organisation de 24 réunions publiques en 2009.
Principe de facturation	Le SMIRTOM doit : - Créer et entretenir le fichier des usagers, - Émettre les factures avec leur mise en recouvrement, - Recevoir les questions et réclamations des usagers et y répondre, - Équilibrer le budget.
	La RI est composée de : - une partie fixe permettant de recouvrer 70% de la recette * sans risque pour la collectivité - une partie variable représentant 30 % du budget * autorisant ainsi un système incitatif
Financeurs	Subventions du conseil général du Cher et de l'ADEME,
	Participation des éco-organismes au fonctionnement, (barème E) : Eco-emballage, ADELPHE,
Politiques publiques de référence	Loi Grenelle 2 : Mettre en place une gestion durable des déchets
Finalités du développement durable	Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Évaluation	- Optimisation des circuits de collecte : réduction des circuits (de 65 à 50) et des bennes OMR (de 13 à 8),
	- Diminution de la pénibilité du travail des ripeurs car 100% de la population est conteneurisée,





	- Diminution des tonnages OMR (40%),
	- Distribution de 8500 composteurs individuels (10 € par foyer),
	- Augmentation des tonnages de collecte sélective : + 19 % pour les
	journaux, revues et magazines, + 49 % pour les corps creux et + 6%
	pour le verre,
	- Augmentation des recettes de valorisation,
	- Baisse de 26 % des déchets collectés en porte à porte par usager,
	- Baisse de 22 % du prix de la collecte par habitant (de $107,70 \in \text{en } 2007 \text{ à } 84,10 \in \text{en } 2010$). Un foyer d'une personne économise $20 \in \text{et un foyer de } 4$ personnes économise $50 \in \text{sur sa facture de redevance incitative}$.
	Au résultat, le compte administratif laisse apparaître des recettes en forte augmentation.
Singularité	Particularité unique en France :
	- Un seuil minimum facturable de 12 vidages minimum,
	- Un seuil maximum facturable de 36 vidages maximum.
Contacts	Contacts M. Bernard Jamet, Président du SMIRTOM St-Amandois & Jean-Baptiste MERCHIER, Directeur - ZA - Avenue Gérard Morel - 18 200 DREVANT / Tel : 02 48 60 66 89

Rédacteur	Correspondant Aménagement Durable pour l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher -		
	Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre –		
	Tél: 02 47 70 81 50		





Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Énergie pour l'éclairage	Département du Cher (18)	Référence : 18-EE-01	Date: Juin 2012

Diagnostics « éclairage public » dans le Cher (18)



Source : service départemental d'électricité 18

Ressources, territoires, habitats et logement Energie et climat Développement durable Prévention des risques Infrastructures, transports et $m_{\rm er}$





Historique/Contexte	Le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher est un établissement public de coopération intercommunale qui rassemble les 290 communes du département du Cher et 9 communautés de communes. Il est propriétaire des réseaux électriques basse et moyenne tension ainsi que des canalisations de gaz à basse et moyenne pression qu'il concède respectivement à ERDF et GRDF. Le SDE 18 a donc pour mission essentielle de contrôler la gestion des réseaux par ses concessionnaires afin de garantir l'égal accès de tous à l'énergie, il s'assure de la qualité et de la fiabilité du réseau. Le Syndicat, au fil des années, a élargi ses compétences. Outre ses compétences historiques de distribution d'électricité et de gaz, il prepage également des compétences dites (u.è) le certe y commune le		
	propose également des compétences dites « à la carte » comme le conseil en énergies renouvelables, la numérisation cadastrale et le système d'information géographique (SIG), et la maîtrise d'ouvrage des travaux de rénovation, de réparation, d'extension et de mise en valeur de l'éclairage public.		
	Il est possible, pour les communes, d'obtenir cette dernière compétence à l'aide de deux formules d'adhésion. Elles peuvent choisir de bénéficier d'un transfert complet de la compétence incluant les travaux, la gestion et la maintenance des ouvrages d'éclairage public, ou bien de bénéficier d'un transfert allégé de la compétence se limitant aux travaux et à la gestion des ouvrages d'éclairage		
	public. Dans ce cadre, le SDE 18 propose de procéder au diagnostic des systèmes d'éclairage publics des communes		
Contenu	Le SDE 18, dans le cadre de la gestion des ouvrages, a souhaité proposer aux collectivités volontaires un diagnostic de leur éclairage public.		
Calendrier	Appel d'offres : 2ème semestre 2010 Lancement des études <u>de diagnostic</u> : janvier 2011 <u>Fin de l'opération</u> : 2013		
Territoire	Département du Cher		
Maître d'ouvrage	SDE 18		
Maître d'œuvre	INERGIE ADAPT Clermont Ferrand		
Objectifs	L'étude s'inscrit dans la démarche « éclairer juste ». Son objectif est de permettre à la collectivité de mieux connaître le fonctionnement de son parc d'éclairage public, et de lui proposer un schéma directeur de rénovation lui permettant de faire des économies d'énergie tout en assurant la juste lumière nécessaire et en se conformant aux règles de sécurité.		





Difficultés	///
Sensibilisation	Information et présentation des diagnostics par le Président lors d'un comité syndical puis lors de réunions géographiques (c'est-à-dire des réunions de proximité avec les élus dans le département) - Dans le bulletin d'information trimestriel édité par le syndicat -Par les techniciens éclairage public, lors de rencontre annuelle avec chacun des maires
Coût de l'opération	Coût total estimé : 280 000 € HT Coût du diagnostic par point lumineux : entre 3.30 et 4.10 € HT (recensement non compris)
Financeurs	L'ensemble de cette prestation est financé sur les fonds propres du SDE 18, avec la participation de l'ADEME à hauteur de 50%.
Dispositif-cadre	///
Finalités du développement durable	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Évaluation	En 2011 : 66 diagnostics réalisés En 2012 : 57 diagnostics en cours
Singularité	///
Contacts	Laurent JACQUET responsable du service éclairage public SDE 18 <u>l.jacquet@sde18.com</u> Corinne JAILLETTE directrice des services techniques SDE 18 <u>c.jaillette@sde18.com</u> 02 48 50 85 40

Rédacteur	Correspondant Aménagement Durable		
	Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre –		
	Tél: 02 47 70 81 50		





Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Énergie pour le bâtiment	Bourges	EB_01_18	Date: août 2010

Réhabilitation BBC à Bourges







17 rue Jean de Berry - Bourges

Ressources, territoires, habitats et logement Energie et climat Développement durable Prévention des risques Infrastructures, transports et mer





Historique/Contexte	En 2007, lancement d'une OPAH sur Bourges par la communauté d'agglomération Bourges plus		
Calendrier	-fin 2007: 1ers contacts entre les propriétaires et Bourges plus		
	-09/2010: réception du chantier		
Territoire	Bourges - Cher		
Maître d'ouvrage	Privé (famille Turpin)		
Maître d'oeuvre	Architecte, Mr Gimonet-Bourges		
Objectifs	Concilier réhabilitation et développement durable		
Travaux	-capteur photovoltaïque sur la façade arrière (72m²)		
	-CES solaires		
	-ventilation mécanique double-flux		
	-puits canadien		
	-création de jardins d'hiver		
Difficultés			
Coût de l'opération	550 000 TTC (7 logements: 3 T2, 3 T3, 1 T4)		
Financeurs	Subvention ANAH/CR		
Finalités	Lutte contre les changements climatiques		
Évaluation			
Singularité	-Certification CERQUAL		
	-1ère opération certifiée au niveau national en matière de logement privé		
Contacts	DDT18-Patrick Chambrier (02 34 34 62 15)		

Rédacteur	Correspondant Aménagement Durable pour le Cher et l'Indre Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre –
	Tél: 02 54 53 21 35





Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Energie pour le bâtiment	Ville de Bourges	Référence : EB_03_18	Date : Février 2011

Chaufferie biomasse à Bourges (18)



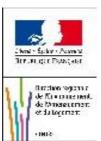








Historique/Contexte	Nécessité de remplacer une chaufferie centrale vieillissante, défaillante et fonctionnant avec des énergies fossiles, raccordée au réseau de chaleur de Bourges. Ce réseau, construit dans les années 60, sera complètement rénové avec pour objectif de remplacer 10 km de canalisation.
Calendrier	Entre septembre 2008 et juillet 2009 réfection complète des 10 km de réseau de chaleur. Celui-ci permettra la distribution de chaleur à 4000 logements sociaux (10 000 habitants), plus de nombreux équipements et établissements publics (collège, piscine, etc)
	Le 3 avril 2009 pose de la première pierre de la future chaufferie au bois de Bourges (2 chaudières).
	Le 12 octobre 2010, les 2 chaudières au bois (dites biomasses) ont été allumées.
Territoire	Quartier Chancellerie-Gibjoncs, via un réseau rénové et élargi.
Autorité concédante	Ville de Bourges
Exploitation	Délégation de service public pour 20 ans à compter de septembre 2009 à la société Bourges Bio Energie Services, filiale de COFELY, filiale de GDF Suez, qui consacre 4 ETP à l'exploitation de la chaufferie. La chaufferie fonctionne approximativement du 1er octobre au 15 mai.
Objectifs	La ville de Bourges a souhaité privilégier trois critères : Développement durable Sécurisation de l'approvisionnement Coût de la chaleur Le choix de recourir à la combustion du bois répond à ces critères
	environnementaux, économiques, et sociaux :
	Le bois est une ressource renouvelable et valorise le traitement des déchets ligneux. Les émissions de gaz à effet de serre seront diminuées (diminution des polluants en limitant le recours aux énergies fossiles, bilan nul des émissions de CO2, etc).
	Les sources d'énergie seront diversifiées. En privilégiant une ressource indépendante du prix du pétrole, on s'assure d'avoir des prix stables dans le temps. Cette énergie locale sera valorisée. L'approvisionnement de la chaudière bois pourra être assuré par un réseau de scieries locales (distance de transports moindres); -
	Abaisser les charges des locataires des logements sociaux qui représentent près de 90 % des bâtiments desservis.





Contenu	2 chaudières bois de 8 mégawatts chacune.		
Contenu	Le bois couvre 86% des besoins en chaleur, vient en complément le fuel		
	domestique à hauteur de 2 %, le Gaz à hauteur de 12 %. Ce dernier sert de		
	de secours en cas de pénurie de bois.		
	de secours en eas de pendrie de bois.		
	plateforme de stockage du bois, qui emploiera 2 personnes		
	Dispositif HQE		
	l'installation de panneaux solaires photovoltaïques (160 m²) et d'un		
	système de récupération d'eau de pluie de 2000 m3/an assure une		
	production d'électricité et une production d'eau équivalentes aux besoins		
	de la chaufferie.		
Dechets	Les cendres sont dirigées vers une plateforme de compostage (Marmagne)		
	où elles entrent dans la composition de terreaux.		
Approvisionnement	Il est assuré par COVEN (filiale de GDF Suez) actuellement dans un rayon		
	de 80 km autour de Bourges, prochainement ramenés à 10 avec la		
	construction d'une nouvelle plateforme à Marmagne (création de 5		
	emplois).		
	Estimation 30 000 tonnes par an, 4 à 6 semi-remorques par jour en plein		
	hiver.		
	Déchets de bois : déchets de scierie, écorces, etc		
	Taux d'humidité compris entre 25 et 50 % conditionne l'acceptation de la		
	livraison.		
	Le bois est payé au poids, corrigé du taux d'humidité, chaque livraison est		
T	échantillonnée pour passage à l'étuve.		
Impact écologique	Division par onze des gaz à effet de serre.		
	Avant, 37 000 tonnes de CO ² étaient rejetées chaque année, depuis 2010, seulement 3280 tonnes de CO ² sont émises.		
Impact financier	5 500 TEP/an d'énergie fossile subtituées. Baisse des factures.		
impact imanciei	Ce système engendre une baisse significative des factures pour les usagers		
	de plus de 13,8% à prix d'énergie constant.		
Impact économique	La filière bois redynamisée.		
impact economique	Ce qui aura un impact notamment en terme d'emploi, dans le Berry.		
Partenaires	ADEME, ANRU, Conseil Régional Centre, GIE Bourges habitat		
Finalités du	Lutte contre les changements climatiques		
développement	Latte contre les changements chinatiques		
durable			
Coût de	Le coût de l'opération est de 20 M€ TTC d'investissement.		
l'opération	Financement		
- • P •- ···-•	ADEME : 2 M€ (dont 1,780 M€ Fonds chaleur)		
	ANRU: 1 M€		
	Conseil Régional Centre : 421 K€ dont 75 K€ pour le photovoltaïque		
	(lauréat de l'appel à projet intégration architecturale des systèmes		
	photovoltaïques en 2008)		





Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Énergie pour le bâtiment	SUBDRAY (CHER)	EB_02_18	Date: août 2010

Lycée agricole de Subdray



Ressources, territoires, habitats et logement Energie et climat Développement durable Prévention des risques Infrastructures, transports et mer





Historique/Contexte	Lycée agricole de Bourges vétuste en 2005			
	Création du lycée agricole d'aujourd'hui			
Calendrier	Inauguré en 2009			
Territoire	Commune du Subdray – Cher (18)			
Maître d'ouvrage	Conseil régional			
Maître d'œuvre	Equipe Atelier Carre D'ARCHE			
Objectifs	-Efficacité énergétique, économie d'énergie			
	-Amélioration des objectifs de la RT 2005 de 30%			
	- Filière bois (à valider)			
Travaux	Implanté sur 240 hectares, l'ensemble comprend un lycée, une exploitation agricole, un gymnase et deux centres de formation, un pour les apprentis et un pour adultes			
Difficultés	Délai court (15mois)			
Sensibilisation	Le Guide de la Qualité pour des Constructions Durables (GQCD) est l'expression claire et systémique des exigences et des performances recommandées par le maître d'ouvrage à ses partenaires de l'acte de construire pour répondre aux attentes régionales.			
	Ses objectifs sont d'améliorer le niveau de qualité des projets immobiliers, la performance énergétique des établissements, et de donner les moyens d'atteindre ces exigences.			
Coût de l'opération				
Financeurs	Conseil régional			
Politiques publiques de référence	s HQE			
Finalités du développement^ durable	Lutte contre les changements climatiques			
Évaluation				
Singularité	Le bois est utilisé dans la construction des bâtiments et comme source d'énergie (chaufferie bois énergie).			





	La verrière qui dessert l'établissement est composée de panneaux photovoltaïques qui produiront de l'électricité, tandis que des capteurs thermiques fourniront l'eau chaude. Les toitures végétalisées contribueront à l'isolation, quand les jardins filtrants serviront de station d'épuration naturelle.
	Un traitement paysager du site avec le développement des zones boisées en fait un chantier à faibles nuisances,
Contacts	

Rédacteur	Correspondant Aménagement Durable pour le Cher et l'Indre- Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL
	Centre – Tél : 02 54 53 21 35





Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Énergie pour le bâtiment	Bourges (Cher)	Référence : 18_EB_04	Date : juillet 2012

Construction du siège du syndicat départemental d'énergie du Cher (18)



Source: SDE 18

Ressources, territoires, habitats et logement Énergie et climat Développement durable Prévention des risques Infrastructures, transports et mer





Historique/Contexte	Le SDE 18 occupait des locaux pris à bail locatif (prix élevé). Le bâtiment énergivore ne correspondait pas à l'image et à la politique en faveur des économies d'énergie		
	en raveur des économies d'énergie		
Calendrier	-Mars 2011 : début des travaux		
	-Décembre 2011 : fin des travaux		
	-Juin 2012 : inauguration		
Territoire	Technopôle de Lahitolle à Bourges		
Maître d'ouvrage	Syndicat départemental d'énergie du Cher		
	Maîtrise d'ouvrage déléguée : Sem Territoria		
Maître d'œuvre	Architecte : Carré d'Arche – Olivier AUDEBERT		
Objectifs	Construire un bâtiment à énergie positive BEPOS, qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme		
Travaux	Construction du siège du SDE18, bâtiment de 1050m² sur 4 niveaux. Principales caractéristiques techniques :		
	1) Capteurs photovoltaïques		
	-150 m² de capteurs photovoltaïques amorphes en toiture terrasse, en surépaisseur de l'étanchéité; ont un rendement comprientre 6 et 8 % (rapport entre la quantité d'énergie reçue et la quantité d'énergie produite)		
	-40 m² de capteurs photovoltaïques monocristallins ; ont un rendement compris entre 12 et 15%		
	2) Chauffage et ventilation		
	-Pompe à chaleur air/eau réversible (permet d'assurer le chauffage des locaux et un rafraîchissement l'été); appoint -chauffage dans les locaux assurés par des panneaux rayonnants basse température en plafond (environ 35/40°C); système de régulation du chauffage de chaque pièce via une plate-forme web		
	-Ventilation double flux		
	3) Structure bâtiments		
	-Les ouvrants		
	Contacteurs installés sur chaque fenêtre. Dès l'ouverture de celle-ci, le chauffage de la pièce est coupé. ; stores extérieurs (Brise-soleil orientables) sur les parois vitrées Est, Ouest et Sud		





	-Éclairage : détecteurs de présence & détecteurs crépusculaires			
	pour tous les équipements ; éclairage à LED pour les circulations et sanitaires + bornes à LED en terrasse ; éclairage sur pied dans les bureaux. Lampe basse consommation.			
	4) Autres aspects techniques			
	-Ascenseur qui récupère l'énergie à la descente (permet d'économiser 75% d'énergie en comparaison d'un modèle classique)			
	-6 vélos à assistance électrique.			
	-Borne de rechargement pour les véhicules électriques			
Difficultés	/			
Sensibilisation	Inauguration en présence de 450 personnes			
	Visites organisées avec tous les élus du département			
Coût de l'opération	-2,8 millions d'euros TTC (foncier compris) soit 2545 € TTC/m ²			
Financeurs	Fonds propres :			
	-330 000 € (vente des locaux du SDE 18)			
	-40 000 € (vente d'une propriété du SDE 18)			
	Emprunt:			
	-850 000 € sur 5 ans (à un taux de 2,5%)			
	Solde:			
	-Autofinancement généré par les excédents			
Finalités du développement durable -Lutte contre le changement climatique				
	-Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.			
Évaluation				
Singularité	1er bâtiment BEPOS du Cher			
Contacts	Corinne JAILLETTE directrice des services techniques SDE 18 c.jaillette@sde18.com			
Rédacteur	Correspondant Aménagement Durable Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre – Tél: 02 47 70 81 51			

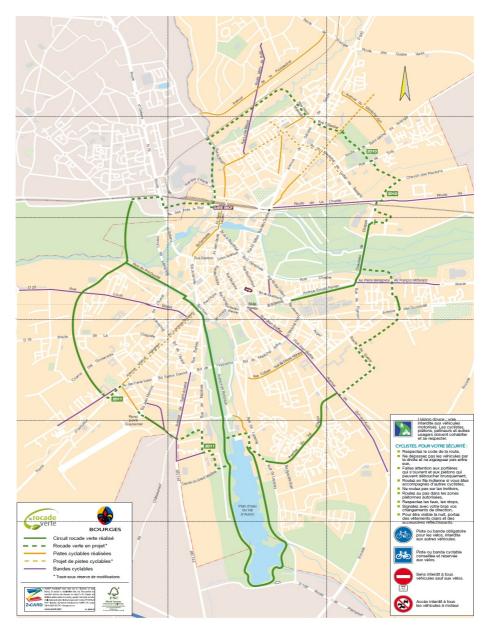
Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre – Tél : 02 47 70 81 51





Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Énergie pour les déplacements	Ville de BOURGES (Cher)	Référence : ET-01-18	Date : juin 2011

La Rocade verte de Bourges



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Figure Service des risques Infrastructures, transports et mer
Lavenic La





Historique/Contexte	Constat sur Bourges: 70% des trajets se font en voiture et la moitié			
	d'entre eux sont de moins de trois km.			
	Par ailleurs, la topographie de la ville ne fait apparaitre qu'un dénivelé de 30m entre son point le plus bas et son point le plus haut.			
	De plus, afin de favoriser les déplacements non polluants et réduire l'utilisation de la voiture en ville, la commune de Bourges a souhaité créer un réseau de pistes cyclables en site propre pour se déplacer d'un point à un autre, sans utiliser la voiture et surtout de façon sécurisée.			
Calendrier	Fin 2009 - 2014			
Territoire	Commune de Bourges			
Maître d'ouvrage	Commune de Bourges			
Objectifs	Ceinturer la ville et relier les quartiers entre eux par une voie verte sécurisée pour cyclistes, piétons (accessibles avec poussettes), personnes à mobilité réduite et éventuellement personnes en roller,			
	Permettre aux habitants une alternative à la voiture,			
	Offrir un lieu de promenade, de rencontre.			
Travaux	15,9 km de réalisés sur les 27,6 km de prévus.			
	Largeur variant de 2,50m (zone urbaine) à 3,50m.			
	Revêtement en stabilisé avec liant végétal.			
Difficultés	Relier les divers tronçons entre eux (acquisitions foncières), Traversées de voiries (RD).			
Sensibilisation	Fourniture du guide d'utilisation du vélo (règles élémentaires de sécurité, équipements du vélo, description des différents aménagements cyclables existants avec cartes des pistes cyclables).			
Coût de l'opération	Les travaux 2011 sont consacrés à la liaison Aéroport-Plan d'eau du val d'Auron d'une longueur de 2,8 km, pour un coût d'environ 545 000 € TTC. Le coût de l'ensemble de l'opération est estimé à 6M € TTC.			
Financeurs	La commune de Bourges à 100 %			
Politiques publiques de référence	Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (Loi LAURE).			
uc reference	Cette loi impose à la ville qui rénove ou crée une voirie de créer à cette occasion des aménagements cyclables.			





Finalités du développement durable	Lutte contre les changements climatiques	
Évaluation	Suivi des réalisations par rapport au programme affiché	
Singularité	Seul projet pour le vélo de loisir et le vélo utile en région Centre de cette ampleur,	
Contacts	Anne PAEPEGAEY - Direction de l'écologie et du développement durable - Tél : 02 48 57 82 38	
Rédacteur	Correspondant Développement Durable au SIDD – DDT 18 Etienne ZAWISLAK / Tél : 02 34 34 62 48	





Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Transport - Utilisation du vélo	Cher -Ville de BOURGES	Référence :	Date : 21 juin 2011

Commune de Bourges



Prêt gratuit de vélo

Présent pour l'avenir

Ressources, territoires, habitats et logement Energie et climat Développement durable Prévention des risques infrastructures, transports et mer



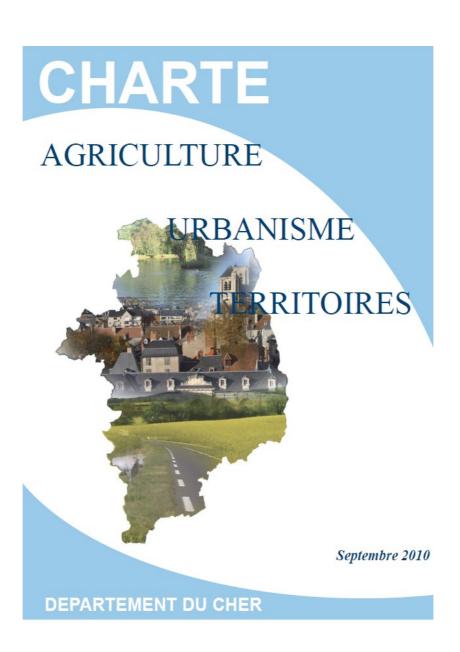


Constat sur Bourges: 70% des trajets se font en voiture et la moitié d'entre eux sont de moins de trois kms.			
Une enquête auprès des habitants de la commune a été menée. Il en ressort une demande auprès de la mairie de mettre des vélos à disposition de ses habitants.			
Mise en place du dispositif en 2010			
Les « pistes cyclables » sur la commune de Bourges se répartissent en : 12,5 km de liaisons douces (hors voirie), 11,8 km en site propre et 12 km de contre-sens cyclable.			
Commune de Bourges			
Faire changer les habitudes de transport sur de courtes distances,			
Accompagner les habitants à l'usage du vélo, Pérenniser l'utilisation du vélo par un achat personnel.			
65 vélos mis à disposition gratuitement pour les habitants de Bourges et de l'Agglomération de Bourges PLUS qui travaillent à Bourges, pendant 6 mois maximum. (Chèque de caution de 50 € restitué à la fin, si le vélo est rendu en bon état). L'entretien est à la charge de l'utilisateur. 130 points de stationnement vélos existants (170 en plus, à venir).			
Convaincre les Berruyers d'utiliser les vélos			
Fourniture du guide d'utilisation du vélo (règles élémentaires de sécurité, équipements du vélo, description des différents aménagements cyclables existants avec cartes des pistes cyclables).			
Le coût d'un vélo est de 358 € TTC			
Commune de Bourges			
S Grenelle 2			
Suivi statistique régulier			
Prêt gratuit d'un vélo pendant 6 mois maximum			
Anne PAEPEGAEY - Direction de l'écologie et du développement durable - Tél : 02 48 57 82 38			
Correspondant Développement Durable au SIDD – DDT 18 Etienne ZAWISLAK / Tél : 02 34 34 62 48			





Thème	Territoire	Fiche bonne pratique	
Préservation de la ressource	Cher	Référence :	Date : 20 mai 2011



Ressources, territoires, habitats et logement Énergie et climat Développement durable Prévention des risques Infrastructures, transports et mer





Historique/Contexte	L'espace est une ressource limitée sur laquelle s'exercent de nombreux enjeux et intérêts. L' urbanisation, le développement des activités économiques, les infrastructures de transport conduisent à une forte consommation d'espace, tant au niveau national que local.
	Chaque année en France, environ 70 000 ha de surface agricole utile sont consommés par l'artificialisation, soit l'équivalent d'un département français tous les dix ans.
	Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche a souhaité en 2008 que soit mis en place dans chaque département un groupe de travail "agriculture, urbanisme et territoires" chargé d'établir un constat départemental et des principes partagés de préservation des espaces agricoles et naturels.
Calendrier	La charte "agriculture, urbanisme et territoires" a été signée à la préfecture du Cher le 20 septembre 2010.
Territoire	Le département du CHER
Maître d'ouvrage	Groupe départemental agriculture, urbanisme et territoires
Maître d'œuvre	DDT 18
Objectifs	Au travers de la charte "agriculture, urbanisme et territoires", les signataires s'engagent en faveur d'une gestion durable de l'espace, économe et concertée, préservant les potentialités des territoires, pour nos besoins et ceux des générations futures.
Travaux	Sans objet
Difficultés rencontrées	Prise de conscience de la consommation d'espace agricole Durée de réflexion, d'échanges et de rédaction (2 années)
Sensibilisation	Application concrète de la charte
Coût de l'opération	Sans objet
Signataires	État: Préfecture du Cher
	Collectivités territoriales: Conseil général du Cher, Association des maires du Cher, Communauté d'agglomération Bourges Plus, Syndicat intercommunal pour la révision et le suivi du schéma directeur de l'agglomération berruyère, Pays de Loire Val d'Aubois, Pays de Vierzon, Pays de Bourges, Pays Sancerre Sologne, Pays Berry Saint Amandois
	Organisations professionnelles : Chambre agriculture, FDSEA, Coordination rurale, Jeunes agriculteurs, Centre régional de la





	propriété forestière, Fédération des chasseurs
	Acteurs du territoire : Safer, Agence de développement du Cher (ADC), Sologne nature environnement, Syndicat de la propriété privée rurale du Cher
Politiques publiques de référence	Circulaire du Ministère de l'agriculture de l'alimentation et de la pêche du 14/02/2008, loi Grenelle 2 du 12/07/2010, loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27/07/2010.
Évaluation	Bilan annuel de mise en application au sein du groupe départemental
Singularité	Cette charte traite successivement des relations et de la complémentarité urbain rural, de la prise en compte de l'agriculture et des espaces naturels dans l'urbanisme et les aménagements, des constructions en zone agricole et des dispositifs de protection pouvant être mis en place.
Contacts	DDT 18 M. Yann Goalabré Tél : 02 34 34 61 42 Chambre d'Agriculture, M. Lamy Tél : 02 48 23 04 00

Rédacteur	Correspondant Développement Durable au SIDD – DDT 18	
	Etienne ZAWISLAK / Tél : 02 34 34 62 48	